

Présidence

Le 29 mars 2017

COMMUNIQUÉ

Calendrier scolaire : Un simple ajustement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté, à l'unanimité, le mardi 28 mars 2017, une délibération portant sur la modification du calendrier scolaire à compter de la rentrée 2018.

Constatant une polémique, reflet, peut-être, d'une incompréhension, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite préciser les éléments de cette modification.

Le calendrier scolaire applicable depuis 2013

Depuis 2013, le principe de quatre périodes de sept semaines de cours entrecoupées de 15 jours de vacances est en place.

Il se conclut par une période de 8 semaines de cours avant les grandes vacances.

L'ajustement du calendrier scolaire

L'option retenue à l'unanimité par le gouvernement pour les trois prochaines années diffère peu de la précédente. Elle est le fruit d'une large concertation avec la communauté éducative, les parents d'élèves, les syndicats, l'association des maires et les acteurs économiques.

Elle est également basée sur un rythme de sept semaines de cours, entrecoupées de vacances scolaires de deux semaines, à l'exception des vacances d'avril réduites à une seule semaine suivie d'une période de huit semaines de cours pour la période d'avril à mai. Cette dernière période comporte pas moins de cinq journées fériées, sans compter les éventuels ponts liés à ces jours fériés. En conséquence elle comporte un nombre de jours travaillés équivalent aux périodes de sept semaines, soit 32 jours.

Ces ajustements permettent au gouvernement de repousser la rentrée d'une semaine pour tenir compte de la saison chaude et ainsi offrir de meilleures conditions de travail à la rentrée, comme souhaité par le plus grand nombre.

Un nouveau calendrier pour reconquérir du temps scolaire

Ce nouveau calendrier a pour objectif de reconquérir du temps scolaire, notamment au 3^e trimestre. **Il permettra de gagner deux semaines de cours pour les classes sans examen (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et seconde) et de trois semaines pour les classes**

d'examens (3^{ème}, 1^{ère} et terminale), dans un souci évident d'offrir de meilleures conditions de réussite aux élèves calédoniens.

Sur le cycle complet de scolarité de la maternelle à la terminale, ce temps scolaire reconquis est une année d'apprentissage supplémentaire.

Le président du gouvernement
Philippe Germain